

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, salle de la mairie, sous les présidences de M. Gérard VERNIS, Maire et de M. Christian COLLAYE, Adjoint et doyen de l'assemblée.

Date de convocation : 05/04/2018.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Présents : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. LECOCQ, COLLAYE, BOUCHON, DESTERNES, DORLENCOURT, Mmes HAMEL et POPY.

Absents : MM. DEBARNOT et HERMANN.

COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif communal 2017 puis le compte de gestion, dressé par le comptable public, et arrête les résultats comme suit :

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	288 952,00 €	236 891,35 €	36 165,00 €
RECETTES	288 952,00 €	232 915,48 €	17 563,00 €
Déficit :		- 3 975,87 €	- 18 602,00 €

Soit un déficit global d'investissement de : - 22 577,87 €

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	461 472,00 €	352 102,88 €	0,00 €
RECETTES	461 472,00 €	478 259,44 €	0,00 €
Excédent :		126 156,56 €	

Le résultat de fonctionnement est affecté pour :

- 22 577,87 € à la section d'investissement, pour pallier le déficit global,
- 103 578,87 € à l'excédent reporté en fonctionnement.

COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'ÉPICERIE MULTISERVICES ;

Le Conseil Municipal approuve ensuite les comptes administratif et de gestion 2017 de l'épicerie multiservices et arrête les résultats ci-après :

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	77 144,00 €	71 787,54 €	715,00 €
RECETTES	77 144,00 €	38 795,27 €	30 945,00 €
Solde :		- 32 992,27 €	+ 30 230,00 €

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	10 209,00 €	1 283,00 €	0,00 €
RECETTES	10 209,00 €	10 209,36 €	0,00 €
Excédent :		8 926,36 €	

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 est affecté comme suit :

Affectation en section d'investissement (1068) :	2 762,27 €
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) :	6 164,09 €

COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal approuve enfin les comptes administratif et de gestion 2017 du Service d'Assainissement, arrêtés aux montants suivants :

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES	48 267,00 €	48 267,89 €	0,00 €
Excédent :		48 267,89 €	

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	10 810,00 €	6 830,66 €	0,00 €
RECETTES	10 810,00 €	11 452,84 €	0,00 €
Excédent :		4 622,18 €	

Ces résultats sont reportés, à l'identique, en fonctionnement et en investissement.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018 :

Après examen, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du budget primitif de l'exercice 2018, soit :

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses investiss.	36 165,00 €	124 300,00 €	160 465,00 €
Recettes investissem.	17 563,00 €	142 902,00 €	160 465,00 €
Dép/Rec. fonctionnem.		508 850,00 €	508 850,00 €

FISCALITE LOCALE :

Le Conseil Municipal décide de reconduire, sans changement, les taux d'impositions locales, soit :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux votés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	411 100 €	23,27 %	95 663 €
Taxe foncière (bâti)	324 500 €	12,14 %	39 394 €
Taxe fonc. (non bâti)	146 000 €	27,21 %	39 727 €
			174 784 €

BUDGET PRIMITIF 2018 DE L'EPICERIE MULTISERVICES ET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal adopte ensuite les budgets primitifs de l'épicerie multiservices et du service d'assainissement, équilibrés comme suit :

Epicerie :

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses investiss.	715,00 €	54 233,00 €	54 948,00 €
Recettes investissem.	30 945,00 €	24 003,00 €	54 948,00 €
Dép/Rec. fontionnem.		11 564,00 €	11 564,00 €

Service d'assainissement :

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dép/Rec. investiss.	0,00 €	53 047,00 €	53 047,00 €
Dép/Rec. fontionnem.		13 000,00 €	13 000,00 €

AVENANT ASSURANCE COMMUNALE :

Après avoir pris connaissance de l'avenant établi par la SMACL et du reliquat de cotisations en découlant (18,36 €TTC), suite à la prise en compte de l'extension de l'épicerie communale, le Conseil Municipal approuve ce document autorise le Maire à le signer.

CONTRIBUTION 2018 DU BUDGET DE L'EPICERIE :

Vu la cotisation versée par la commune à la S.M.A.C.L. pour l'assurance du local commercial (soit : 258,95 € + 18,36 €), le Conseil Municipal décide de fixer le montant à recouvrer auprès du budget annexe « Epicerie multiservices » à : 280 €. La précédente délibération, en date du 13 mars 2018, est annulée.

ASSAINISSEMENT - AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant prorogeant, jusqu'au 31/12/2018, la convention d'assistance passée avec le Bureau de la Qualité de l'Eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.